

MAIRIE DE CORGOLOIN

21700 CORGOLOIN

Tél : 03.80.62.98.19

Mail : journal.corgoloin@orange.fr

Site internet : www.corgoloin.com

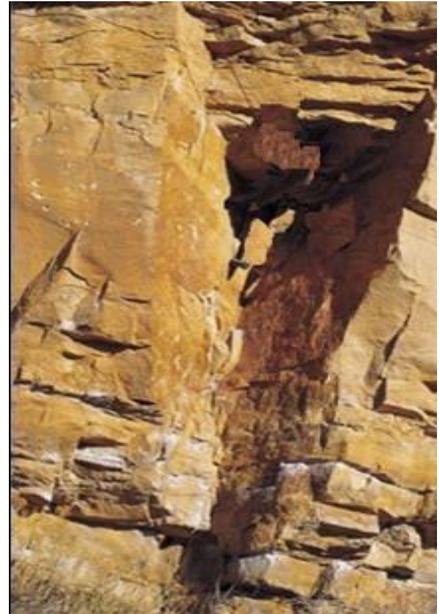
SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE
CONSEILS MUNICIPAUX
INFORMATIONS MUNICIPALES
CIVISME – VIVONS ENSEMBLE
MANIFESTATIONS A VENIR
AU FIL DES EVENEMENTS
TRAVAUX SUR LA COMMUNE
LA VIE ASSOCIATIVE
SOUVENIRS CORGOLINOIS

Comité de Rédaction :
Annick SAUVAIN -Stéphanie DA COSTA
Laurence PATRU - Pascale GATTI-CHEVILLON

Sous la présidence du maire
Dominique Véret

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN

Bulletin Municipal
n°82

AVRIL 2018

L'EDITO DU MAIRE



Corgolinoises, Corgolinois,

Malgré des temps difficiles, notre commune se porte bien.

Le conseil municipal s'est réuni le 26 Mars dernier pour voter le budget 2018. Plusieurs décisions ont été adoptées.

Nous avons voté à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales en 2018. La base des taux communaux ne bougera pas : taxe d'habitation : 5,61% - taxe foncière 14,03 % - taxe foncière sur les non-bâties 24,22%. Seuls les taux de base fixés par l'état augmenteront (environ + 1,2 %).

Nous avons voulu donner un signe fort de solidarité malgré l'incertitude sur les recettes communales à venir avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation.

En effet, depuis Octobre 2016 la plupart d'entre vous doivent engager des travaux onéreux d'assainissement et payer la taxe de raccordement (1.300,00 €), ainsi que l'abonnement et le prix du mètre-cube à la Communauté de Communes sur votre facture d'eau.

Cette année une nouvelle taxe apparaîtra sur vos feuilles d'impôts : la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Comme vous le savez, l'état délègue aux communautés de communes de nouvelles compétences. GEMAPI est une de ces compétences obligatoires. Lors d'un conseil communautaire, nous avons voté le montant de cette taxe à 2,66 € par habitant.

Comme je vous l'ai dit en introduction notre commune se porte bien. Nous avons décidé d'engager des travaux et des achats (environ 200.000 €) qui seront programmés tout au long de cette année.

Travaux de réfection du chemin de SCIE à Cussigny	8.300,00 €
Travaux de réfection Allée du Château à Cussigny	4.320,00 €
Point à Temps (Entretien manuel des routes)	10.152,00 €
Aménagement devant la salle des fêtes avec parking PMR	10.164,00 €
Réparation d'un réseau d'eaux pluviales à Moux	10.000,00 €
Réparation de bordures	1.380,00 €
Mobilier urbain (barrières – Potelets – Passage sélectif)	6.500,00 €
Signalisation Horizontale	4.000,00 €
Remise aux normes électriques appartement école maternelle	4.700,00 €
Salle des fêtes (Pose d'un carrelage)	25.000,00 €
Achat de conteneurs pour végétaux	5.400,00 €
Panneaux de signalisation	22.000,00 €
Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques (1 ^{er} Règlement)	50.000,00 €
Elagage – Taille des arbres et arbustes	16.000,00 €
Signalétique et pose PMR église et salle des fêtes	8.000,00 €
Achats vignes & terres en vue de travaux de voirie prévus Chemin Neuf en 2019	10.800,00 €

Stationnement

Suite à des travaux de démolition prévus à l'intérieur de la cour de l'école élémentaire et à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, un arrêté municipal sera pris pour interdire tout stationnement de véhicules devant l'école élémentaire Grande Rue du Dimanche 8 Avril au 31 Mai. Courant Mai la Grande Rue sera interdite au passage des véhicules.

L'arrêt du bus scolaire sera provisoirement déplacé de quelques mètres en amont de l'école puis supprimé pendant les travaux d'enfouissement. Il sera positionné à l'arrêt habituel place de la Mairie.

Je compte sur vous pour respecter ces consignes.

Nous vous tiendrons informés des modifications éventuelles par voie d'affichage et sur le site de la commune www.corgoloin.com.

Je vous donne rendez-vous pour faire un nouveau point sur notre commune lors du prochain numéro de notre bulletin municipal.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2017

ACHAT TEST PSYCHOMETRIQUE RASED

Participation financière à la hauteur de 386.05€ pour l'achat d'un test psychométrique demandé par le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de Nuits-Saint-Georges.

MISE EN ŒUVRE REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place le Régime Indemnitaire pour les agents communaux à compter du 1er décembre 2017.

FESTIVITES

Le Conseil Municipal fait le point sur le Repas des Aînés, l'Arbre de Noël.

INTERVENTIONS

Mme Françoise Bosch fait le point sur l'exécution budgétaire à la date du 16 novembre 2017.

Mr Philippe Héritier fait le point sur les travaux en cours avec le SICECO, enfouissement de réseau Grande Rue, devis lampes LED et présente un compte-rendu de réunion à laquelle il a assisté. Il évoque l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) qui est obligatoire pour être en conformité avec la réglementation.

DIVERS

Courrier de Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges sur la capacité d'aire d'accueil sur le territoire communal. Une réponse sera envoyée aux services communautaires.

Le Maire évoque sa rencontre en mairie avec les commerciales d'ORVITIS concernant les ventes de lots « AU SAUSSY ». Il évoque également une réunion à laquelle il a participé à ORVITIS sur les futures constructions dans ce lotissement.

SEANCE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2017

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions au titre de l'exercice 2017 aux associations suivantes :

L'Aile et la Cuisse : 200€

Amicale des Sapeurs -Pompiers du CIS des Deux Côtes : 400€

AE2C: 500€

FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix): 1200€

Chasse de Corgoloin : 300€

Corgoloin Tête et Jambes : 500€

Souriants au Passé: 200€

RYTHMES SCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis du Conseil d'Ecole et demande donc le retour de la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

VENTES CONSORTS FORNEROL ET GACHOT à COMMUNE DE CORGOLOIN

Mr Léonard Dillenschneider fait le point sur les travaux de réfection du « Chemin Neuf ».

Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Dans le cadre des travaux de réfection de la voie communale « Chemin Neuf » à Corgoloin, le Conseil Municipal donne son accord pour une transaction de terrain entre la Commune et les Consorts Fornerol et Gachot.

SICECO

Mr Philippe Héritier fait le point sur les travaux en cours avec le SICECO, notamment le devis établi dans le cadre de la rénovation de l'Eclairage Public dossier TEPCV pour un montant à charge de la commune de 13 289.01€ sur 2018.

COLIS DE NOEL AUX PERSONNES AGEES

Mme Laurence Patru informe le conseil municipal que la Sté « Esprit Gourmet » a été retenue pour les colis de Noël des Personnes Agées.

VŒUX DU MAIRE

Le Conseil Municipal fait le point sur l'organisation de la cérémonie des Vœux du Maire le vendredi 12 janvier 2018 à 19H.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE EN DATE DU 18 JANVIER 2018

VENTE PARCELLES DE TERRAIN RUE DE LA GARE Mr Franck VOITURET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la vente à Monsieur Franck Voituret, des parcelles sections cadastrales n° AD 280 d'une contenance de 0a30ca et AD n° 489 d'une contenance de 0a98ca soit une superficie totale de 1a28ca, au prix de 16.60€ le m².

TRAVAUX SICECO

Philippe Héritier intervient sur les travaux de rénovation de l'éclairage public, qui se déroulent sur la RD 974.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELPHONIQUES Grande Rue

La Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué une subvention d'un montant de 3.000,00 € à la Commune de Corgoloin pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

ENVIRONNEMENT

La Sarl Claude Monnot, paysagiste environnement, a été contactée pour des devis de travaux d'entretien d'espaces verts. Le montant total des devis s'élève à 15.180,00€HT.

Mme Elodie Jacob, chargée de mission tourisme, a proposé l'installation de deux panneaux signalétique « Climats » sur la RD974, à chaque entrée du village.

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dates des élections municipales complémentaires ont été fixées aux 18 et 25 mars 2018 prochain. L'arrêté Préfectoral a été affiché aux panneaux et sera publié sur le site Internet de la Commune.

INFORMATIONS DU MAIRE

Une information spéciale sera diffusée à l'habitant expliquant le prix du m³ de l'eau facturé par Veolia et sur le nouveau forfait appliqué à compter du 1er Janvier 2018 pour le ramassage des déchets ménagers.

La réunion du PLU portant sur l'état agricole et viticole aura lieu lundi 22 janvier 2018 à 14h30.

Point sur la demande de subventions présentée au Conseil Départemental pour les travaux du « Chemin Neuf » et l'accessibilité aménagement extérieur de la salle des fêtes au titre du Programme Soutien à la Voirie.

SEANCE EN DATE DU 8 FEVRIER 2018

PROGRAMME FORESTIER 2018

Le Conseil Municipal donne son accord sur le devis établi pour un montant HT de 11 035.29€.

TRAVAUX EN COURS : LE MAIRE

-l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la Grande Rue : un arrêté municipal a été signé le 6 février 2018 concernant ces travaux qui vont commencer le 14 février prochain.

-l'entreprise Noirot sera relancée pour les travaux à effectuer devant la salle des fêtes (aménagement accessibilité extérieur) ;

-des devis seront demandés pour du marquage au sol, de l'entretien de la voirie, pour la réfection complète du parquet de la salle des fêtes.

MANIFESTATIONS 2018

Annick Sauvain présente le compte-rendu de la réunion en date du 31 janvier 2018 portant sur les manifestations qui seront organisées en 2018 : concours des Maisons Fleuries « Matinée Environnement » fixée au 5 mai 2018, le 13 juillet, le repas de nos Aînées fixé au dimanche 14 octobre et l'Arbre de Noël qui aura lieu le 7 décembre. Il a été évoqué l'édition des Bulletins Municipaux.

ASSOCIATION FONCIERE DE CORGOLOIN

Le Maire a participé à l'Assemblée Générale de l'Association Foncière de Corgoloin qui a élu Mr Philippe Sauvain en tant que nouveau Président.

DIVERS

L'ancienne décharge municipale sera exceptionnellement ouverte courant les 24 et 31 mars 2018 pour permettre à tous les habitants de la commune qui le souhaitent, de récupérer du terreau de jardinage.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE EN DATE DU 8 MARS 2018

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial.

Vente Consorts Gachot et Fornerol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les transactions de vigne et de terre avec les Consorts Gachot et Fornerol soit pour le Consort Gachot un prix de 10 770.91Euros (vignes) et le Consort Fornerol (contours de vigne) pour un prix de 35.00Euros.

Finances

Une réunion est prévue le 16 mars prochain avec Madame la Trésorière de Nuits-Saint-Georges afin de lui présenter l'ébauche du Budget Primitif 2018.

Travaux

Le Maire fait le point sur les travaux actuels d'enfouissement des réseaux dans la Grande Rue et de ceux de la construction du local périscolaire.

Manifestations 2018 – Madame Annick Sauvain

Les différentes manifestations 2018 seront rappelées dans le prochain Bulletin Municipal actuellement en cours de préparation.

ONF

L'ONF demande au Maire de prendre un arrêté réglementant la circulation sur la voie communale n°4 reliant Moux à Antilly. Celle-ci sera barrée les samedis 10 mars, 17 mars, 24 mars et 31 mars 2018 de 7H à 18H30 afin de couper des arbres de la parcelle n° 32 de la forêt Sectionale d'Antilly.

Divers

La signature de l'acte notarié pour la vente de l'appartement communal 3 Rue du Petit Paris est arrêtée le 21 mars 2018. L'Harmonie Municipale de Nuits-Saint-Georges propose à la Commune d'organiser, comme chaque année, un concert d'été. Le Conseil Municipal n'étant pas intéressé, une réponse sera faite dans ce sens à l'Harmonie Municipale. Le Conseil Municipal ne retient pas la proposition d'installer un distributeur à pain sur la commune.

COLLECTE



Hommage aux soldats de 1914-1918

En 1918, fin de la première guerre mondiale qui a incendié l'Europe entière et clôturé le XIX^e siècle d'une marque ineffaçable. En 2018, nous en commémorons le centenaire.

La chorale « Les Voix de la Côte » nous accompagnera pendant l'hommage au monument aux morts. Une exposition temporaire ouverte à tous aura lieu dans la salle des fêtes.

La municipalité vous invite à chercher dans les archives familiales, le souvenir tenu, souvent fragile et oublié, des lettres ou objets que nos grands-parents ont conservés de ces années terribles.

Tous les habitants qui disposent de documents (Médailles, diplômes...) ou d'objets (cuivres gravés, petits objets faits dans les tranchées...) sont invités à les prêter pour compléter l'exposition et lui donner un caractère local plus concret. Dans ce cas, merci de vous rapprocher de la Mairie qui enregistrera votre participation. Merci d'avance !



INFORMATIONS MUNICIPALES



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Le recensement à l'âge 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX D’AFFICHAGES

Récapitulatif de leurs situations :

Place de la Mairie – Point Poste – Ancienne Boulangerie – Gendarmerie

Impasse du Fourneau – Place des Peupliers – Place des Platanes -

Rue du Cassis – Rue du 19 mars 1962

Lavoir de Cussigny – Lavoir de Moux



Tous les jours, tu penses à garder les bouchons de : jus, lait, eau, soda, compote... Tu dis à tes parents de garder les bouchons de : lessive, gel douche, shampoing...

COLLECTE DES BOUCHONS

La prochaine collecte de bouchons plastiques aura lieu Salle Georges Vigot le samedi 26 mai 2018 de 9h30 à 11h. Pensez dès à présent à garder vos bouchons !

NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est rappelé que les nouveaux habitants de Corgoloin sont invités à se présenter en Mairie, munis de leur livret de famille.

Les inscriptions sur les listes électorales doivent se faire avant le 31 décembre 2018



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 9h00 à 11h30

Fermeture pour congés du 6 avril au 22 avril 2018

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur a été installé aux abords de la salle des fêtes



KERMESSE DES ECOLES

La kermesse des Ecoles du RPI Corgoloin-Comblanchien-Premeaux-Prissey aura lieu le vendredi 22 juin 2018.

ANNONCES

Vente ancienne motopompe GUINARD de 1946



Faire offre au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture.

CIVISME – VIVONS ENSEMBLE



VOL AU CIMETIERE

Ce n'est pas la valeur des fleurs ou des plantes posées sur un caveau qui est en cause, c'est la valeur symbolique pour les familles dans la peine : le vol est alors ressenti par elles comme une profanation. Tel a été le cas, hélas, dans le cimetière de Corgoloin. Si leur auteur ne respecte pas les morts, qu'il respecte au moins les familles en deuil ; il échappera ainsi à la honte d'être identifié et de subir les sanctions pénales que mérite son geste imbécile.

Les personnes qui y pénètrent doivent considérer qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées, ce qui impose la décence et la tranquillité.

Pour votre information, il est porté à votre connaissance que le règlement du cimetière (gestion des tombes, du columbarium et du jardin du souvenir) est affiché dans à chaque entrée du cimetière, et que 3 bacs à déchets « pots en terre-plastiques-végétaux) sont mis à votre disposition à l'entrée sud.



La municipalité vous serait très reconnaissante de bien vouloir respecter le tri dans les bacs adéquats.

PLAN CANICULE

La canicule va faire son apparition. Restons attentifs à nos proches, voisins, nos anciens, nos enfants lors de forte chaleur et encore plus si un PLAN CANICULE devait être déclenché. Un grand merci à tous et toutes pour cette vigilance et ces actes de solidarité dont vous avez déjà fait preuve.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les gestes et attitudes à adopter à ce sujet sur les sites <http://www.inpes.sante.fr/> ou <http://www.sante.gouv.fr/>



BRUIT UTILISATION DES ENGIN A MOTEUR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, etc.) ne peuvent être effectués que du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche que de 10h à 12h.**

L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par la durée, soit par la répétition, soit par son intensité. Article 4 de l'arrêté préfectoral.

BRULAGE A L'AIR DE TOUS DECHETS

Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est strictement interdit sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

Le non respect de l'arrêté préfectoral peut entraîner une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à la somme de 450€.

ENVIRONNEMENT

Art. R161.24 du Code Rural :



Il est rappelé que la taille des haies de clôture ou branches d'arbres est **obligatoire**, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique et l'éclairage public. Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie, etc.) doivent être emmenées aux déchetteries prévues à cet effet et non dans les containers à végétaux de la commune.

CIVISME – VIVONS ENSEMBLE

DECHETTERIE HORAIRES D'ETE du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

QUINCEY

- >> Lundi 8h - 12h
- >> Mercredi 14h - 18h
- >> Samedi 8h - 12h / 14h - 18h

NUITS SAINT GEORGES

- >> Du Lundi au vendredi 14h - 18h
- >> Samedi 8h - 12h / 14h - 18h

LES TROTTOIRS

Chaque Corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin, afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas, ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

REPLISSAGE DES CONTAINERS A VEGETAUX

Les bennes sont destinées à recevoir des végétaux putrescibles et de petites tailles (sécateur à main). Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux. Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport.



DEJECTIONS CANINES

Quelques règles de civisme :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et des poubelles.

Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal peut-être puni de l'amende prévue par les contraventions de la 2^{ème} classe.



Sous un panneau d'affichage !!!!

POINTS PROPRES QUI NE LE SONT PAS !!!



Les "points propres" ne sont plus toujours aussi propres, depuis quelques semaines. Face à l'incivisme de certains citoyens, tout est mis en place pour retrouver le ou les auteurs de ces dépôts qui relèvent de la déchetterie ou de la poubelle.

Il a été rappelé que tout dépôt ne relevant pas des points propres est passible d'une amende. Les points d'apport volontaires n'accueillent que les déchets ménagers triés (verre, emballages et papiers).

Le non respect des consignes de tri engendre des frais très coûteux qui sont répercutés sur nos facture d'ordures ménagères.





Suite au mécontentement des habitants de Corgoloin qui ont eu une régularisation de leur abonnement eau potable de janvier 2015 à juin 2017 et conformément au contrat d'affermage, ce retard de facturation de Véolia a eu un impact important sur votre dernière facture.

Vous trouverez ci-dessous un tableau explicatif pour le calcul du prix du m3 d'eau potable sur la commune de Corgoloin :

		H.T.		TVA		T.T.C	
Prix de l'abonnement annuel fixe pour tous quelque soit sa consommation							
Abonnement	part distributeur	49,88 €	5,5%	2,74 €		52,62 €	
"	part syndicale	16,78 €	5,5%	0,92 €		17,70 €	
"	part communautaire	106,00 €	10,0%	10,60 €		116,60 €	
						Total TTC	186,93 €
Prix du M3 d'eau potable							
Consommation	part distributeur	0,759 €	5,5%	0,04 €		0,80 €	} 1,67 €
"	part syndicale	0,450 €	5,5%	0,02 €		0,47 €	
"	agence de l'eau	0,085 €	5,5%	0,00 €		0,09 €	
Lutte contre la pollution		0,290 €	5,5%	0,02 €		0,31 €	
Cons.part communautaire traitement		2,040 €	10,0%	0,20 €		2,24 €	} 2,41 €
odernisation des réseaux de collecte		0,155 €	10,0%	0,02 €		0,17 €	
						Total TTC	4,08 €

Les parties en jaune correspondent aux sommes réclamées par la Communauté de Commune pour l'assainissement. En Août 2018, vous aurez comme d'habitude une facture avec 1/2 de l'abonnement annuel plus une estimation de consommation d'eau qui sera facturée à 1.67€ + 2.41€ soit **4.08 le m3 TTC**.

La répartition de la consommation au sein du foyer

L'eau, au sein du foyer, est utilisée

- à **93%** pour l'hygiène, l'entretien de l'habitat et les WC,
- et seulement à **7%** pour l'alimentation.

Voici plus en détails la répartition de la consommation :



REDEVANCE INCITATIVE DECHETS.

A partir de 2018, le nouveau règlement de service voté le 19 décembre dernier fixe le rythme de facturation à **trois factures par an** (2 acomptes et un solde) et le nombre de levées incluses dans le **forfait à 15** (au lieu de 18).

Harmonisation en cours suite à fusion : Tarifs TTC 2018 et règlement de Service

Volume du bac (Litres)/ dotation	Part fixe (A)	Part au Volume (B)	Levée supplémentaire entre 16 et 32 (C1)	Levée supplémentaire au- delà de 33 (C2)
80 L – 1 personne	60.50 €	66.55 €	2.53 €	3.29 €
140 L – 2 personnes	60.50 €	100.21 €	3.01 €	3.92 €
180 L – 3 personnes	60.50 €	132.00 €	3.30 €	4.29 €
240 L – 4 personnes	60.50 €	147.40 €	3.96 €	5.15 €
340 L – 5 personnes et +	60.50 €	198.00 €	4.40 €	5.72 €
660 L – Pros et adm.	60.50 €	398.75 €	8.25 €	10.72 €
Résidence secondaire	60.50 €	Part fixe selon le volume en place, sans levées	Prix de la levée selon le volume en place à partir de la 1 ^{ère} levée	Prix de la levée selon le volume en place
Logement vacant	60.50 €	X	X	X

Votre facture comprendra alors : Part A + Part B + le nombre de levées supplémentaires utilisées au-delà du forfait de 15 levées.

Pour les usagers en sacs prépayés en résidence principale : facturation de la part fixe (A) et facturation du/des rouleau(x) retiré(s) auprès du service dans l'année (une pénalité forfaitaire sera appliquée en cas de non retrait d'un rouleau de sac par an).

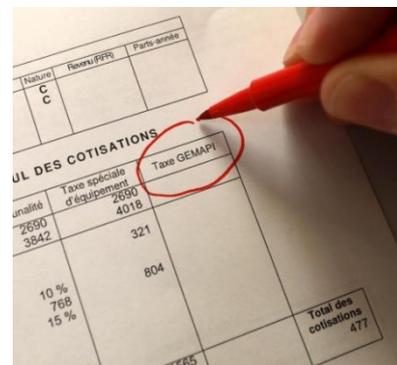
Tout usager, particulier ou professionnel, équipé d'un bac, est soumis au forfait de 15 levées incluses dans le forfait.

La fameuse taxe «inondation» ou Gemapi est entrée en vigueur en janvier.

[La taxe Gemapi](#), décidée en 2014 sous François Hollande, est censée financer les aménagements pour éviter les risques de crues. L'objectif de la "taxe inondation" est de mutualiser toutes les compétences de gestion des cours d'eau au niveau local et de prévenir plus efficacement les risques liés aux inondations. Depuis le 1er janvier 2018, l'État a transféré aux intercommunalités la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Ce transfert s'accompagne de la possibilité de lever une taxe spécifique pour financer les actions et travaux liés à cette compétence.

Le Conseil Communautaire de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a fixé cette taxe à 2.66 € par habitant.



Quand recevrez-vous la facture ? A l'automne prochain, avec vos impôts locaux cette taxe Gemapi sera additionnée, selon votre profil, à la taxe d'habitation ou la taxe foncière.



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DES DEUX COTES

Le vendredi 26 Janvier 2018, lors de l'assemblée générale de l'amicale, un nouveau bureau a été élu. Il est ainsi constitué : Président : *GAILLARD Sébastien* – Vice-Président : *GARRIGUES Frédéric* – Trésorier : *COULON Romain* - Trésorière adjointe : *SCHMITT Émeline* – Secrétaire : *VAILLANT Mathilde* - Secrétaire adjoint : *MARY Quentin* – Membres : *ABED Akim* et *VIT Jean-Louis*.

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES DEUX-COTES

Durant l'année 2017, les sapeurs-pompiers de la caserne sont intervenus 259 fois, dont 174 en secours à la personne, 25 en incendie, 47 en secours routiers, 11 en opérations divers et 2 en risques technologiques.

***Devenir pompier, peut-être n'y avez-vous jamais pensé ?
Pourtant ça peut être vous !***

Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux Côtes recrute

Pour en savoir plus sur l'engagement de pompier volontaire, présentez-vous ou contactez le chef de centre de la caserne la plus proche de chez vous. Les pompiers auront plaisir à vous faire partager leur passion et à vous expliquer que vous aussi vous pouvez vous engager.

Conditions d'engagement

- Avoir entre 16 et 55 ans ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Être motivé(e) et être en bonne condition physique ;
- Être en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- Habiter à moins de 7 minutes du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur ;
- Disposer d'une certaine disponibilité ;

Être sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public ;
- Accéder à une formation spécifique ;
- S'investir pleinement dans l'action ;
- Aider les autres ;
- La première marque de **CIVISME** ;

Comment ?

Après un entretien avec le chef de centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire.

Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

Contact

Adjudant-chef VIT Jean-Louis (chef de centre) 06.87.38.96.88



Source : <https://media.interieur.gouv.fr/interieur/sapeurs-pompiers-volontaires/>
Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



Matinée environnement le 5 Mai 2018

Les membres du Conseil Municipal avec le Conseil Municipal Jeune proposent à ses habitants de participer à cette matinée de nettoyage destinée à embellir notre environnement et à réaliser un acte participatif.

Au delà de la qualité de notre environnement, le geste que vous ferez en participant à ce moment collaboratif vous permettra de rencontrer d'autres habitants de la commune, de faire une ballade autour du village et de donner aux enfants* l'exemple de l'implication de tous et de chacun dans la vie de notre beau village. Voici le programme de cette matinée :

9h00	Accueil des volontaires sur la place de la mairie
9 h15 – 11h30	Formation des équipes et nettoyage
12h00	Pot de l'amitié offert par la municipalité



Si vous le pouvez, vous munir de gants de protection et d'un gilet fluorescent. Les sacs poubelles seront fournis. A l'aube des beaux jours, ces petits gestes permettront de valoriser notre territoire et de le rendre plus agréable ! **Venez nombreux nous rejoindre et participer à cette action citoyenne.**

* Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents



Concours des maisons fleuries

Le fleurissement de nos maisons participe à l'embellissement de Corgoloin. Le « concours des maisons fleuries » va récompenser les meilleurs jardiniers. Dès à présent, vous pouvez prendre connaissance du règlement ci-dessous. Le jury passera dans le village et le nom des vainqueurs sera dévoilé lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2019.

Semez, repiquez, arrosez... et gagnez !

REGLEMENT CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

LES PARTICIPANTS :

Tous les Corgolinois sont invités à prendre part à ce concours. Le fleurissement doit être visible de la voie publique.

FORMALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les participants acceptent que des photos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury ainsi que par le service communication de la commune. Les lauréats autorisent la publication des dites photos dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal, sans aucune contrepartie.

CRITERES DE SELECTION :

Composé de membres du conseil municipal, le jury élira les plus belles réalisations florales selon des critères de composition, d'originalité, de couleur et d'effet d'ensemble.

A vous de laisser libre cours à votre fantaisie et à votre imagination créative en garnissant vos jardinières ou en décorant vos massifs.

Le 1^{er} prix ne pourra être attribué que 3 fois consécutives à un même concurrent, lequel sera ensuite classé « hors concours ».

Les lauréats seront personnellement informés de leur classement par courrier, de la date et du lieu de remise officielle des prix.

La diffusion des résultats aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier.

LES PRIX :

Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seule autorité en la matière. Trois lots d'une valeur de 50€ seront attribués.





Cérémonie du 8 mai 1945



Commune de Corgoloin

Le mardi 8 mai 2018, la France commémorera l'anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La population est invitée à participer à cette cérémonie :

-  10 h 45 Rassemblement Place de la Mairie
-  11 h Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe
-  11 h 30 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle Georges Vigot.

Samedi
28
AVRIL
18h



**Chorales en
CONCERT** ENTREE LIBRE

Salle des Fêtes
CORGOLAIN
Buffet - Buvette

"Les Voix de la Côte" de Corgoloin reçoivent
"La Gayolle" de St Apollinaire



Association Corgoloin Tête et Jambes
Adresse postale de l'Association : 21 Grande Rue - 21700 CORGOLOIN
Pour tout renseignement ou adhésion : Annick SAUVAIN 03 80 35 85 62 - 06 28 19 79 19
Site Internet : <http://corgoloin-tete-et-jambes.wifeo.com>

PORTES OUVERTES

A LA PISCICULTURE DE CORGOLOIN

Les 9 et 10 Juin 2018

Verre de l'amitié offert à tous

Dégustation gratuite
de rillettes et truites fumées

Repas champêtre sous chapiteau
sur réservation

Animations, tombola, exposants



Pisciculture Cordier-Gand
21700 CORGOLOIN
Tél: 03 80 62 98 32

Ne pas jeter sur la voie publique - Compteur Publicité 03



FÊTE NATIONALE CORGOLOIN VENDREDI 13 JUILLET

A partir de 19h30
Place de la Mairie
REPAS

Apéritif—Couscous royal—Fromages—Dessert



BUVETTE
Amicale du CIS
des Deux Côtes



Animation
musicale

22h30
Retraite aux flambeaux
Départ Place de la Mairie



23h00
Feux d'Artifice
au Stade de Foot

Inscription en Mairie dès maintenant et jusqu'au 7 juillet
Adultes : 12.00 € - Enfant (-15ans) : 10.00 €

Fin des festivités à 3h00

LA FETE DES VOISINS



Le 1^{er} juillet 2017, les habitants du SAUSSY se sont retrouvés, une nouvelle fois, pour passer la journée dans la bonne humeur et la joie d'avoir des nouvelles des uns et des autres.



REPAS DES AINES



La Municipalité de Corgoloin a organisé le dimanche 19 novembre à la salle des fêtes le repas annuel des Aînés.

Une cinquantaine de personnes dont les conseillers municipaux et le Conseil Municipal des Jeunes, se sont retrouvés pour partager un moment convivial autour d'un excellent repas préparé par Vincent Traiteur.

Tous les convives ont apprécié l'entrain de ces jeunes conseillers pour leur aide au service.

L'après-midi s'est poursuivie en musique, animée par l'orchestre de Gérard Puech. Chacun en remportera un agréable souvenir.



CIRQUE MINIMUM ET LE PERE NOEL



Comme chaque année, invités par la municipalité, de nombreux enfants et leurs parents ont assisté vendredi 8 décembre au spectacle de la troupe « Cirque minimum » avec Olibrius Macadam, le dompteur et Johnny Biscott, son assistant. Puis après une attente intenable, le Père Noël arriva et distribua les cadeaux et friandises offerts par la commune aux écoliers de Corgoloin. Le verre de l'amitié terminait cette soirée.



VŒUX DU MAIRE



Dans la soirée du vendredi 12 janvier 2018 de nombreux Corgolinois étaient venus nombreux à la présentation des Vœux

Dominique Vêret, nouveau maire élu en remplacement de Jacky Moulin décédé en juillet 2017, s'est présenté à l'assistance.

Puis il a rappelé les travaux réalisés en 2017 :

- Rénovation des canalisations d'eau Rue du Petit Paris et Route Départementale 974
- Accessibilité de la salle des fêtes pour les personnes en situation de handicap
- Elargissement de la route du Chemin Neuf en sortie sur la Route Départementale
- Lotissement Saussy 3 en partenariat avec Orvitis

Et les projets pour 2018 :

- Places de parking et signalétique pour les personnes en situation de handicap
- Plan local d'urbanisme (PLU). Le POS étant caduque, certaines constructions sont soumises à la décision de la Préfecture.
- Continuité des économies d'énergie par l'amélioration de l'éclairage Public en lien avec le SICECO.
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques Grande Rue.
- Construction d'un nouvel accueil de loisirs avec restaurant en self-service sous l'égide de la Communauté de Communes (Ouverture prévue en septembre 2018).

Ensuite il a fait un rappel de l'état civil de l'année écoulée avec 10 naissances hors communes, 8 reconnaissances avant la naissance, 3 mariages, 4 décès et 8 transcriptions de décès.

Concernant la liste électorale, la commune recense 13 inscriptions et vingt radiations soit 718 inscrits.

Enfin il a adressé ses remerciements à toutes les administrations et services qui permettent de mieux gérer la commune et d'en assurer la sécurité, et en particulier la Gendarmerie de Nuits Saint Georges, les pompiers avec le CIS des Deux Côtes qui ont effectué 259 sorties courant 2017 avec un effectif de 27 personnes dont 7 femmes, et le Conseil Municipal Jeune pour son implication lors du repas des aînés le 19 novembre.

A l'issue de cette cérémonie, les nouveaux habitants ont été présentés et sont repartis avec un cadeau de bienvenue.





Décorations de Noël dans un quartier

Comme l'an passé les voisins de l'avenue des peupliers et de la voie romaine se sont mobilisés pour acheter et décorer un sapin. Le travail terminé toute l'équipe s'est retrouvée chez l'ami Bernard pour un réconfortant vin chaud accompagné de délicieuses crêpes préparées par Nadine.

Toute l'équipe s'est donnée, bien- sûr, rendez vous l'an prochain.

« Exemple à suivre pour rendre Corgoloin plus lumineux pendant les fêtes de Noël »



Conduite Seniors, Restez Mobiles



Pour rester vigilant au volant

Un programme de 6 séances pour permettre de réviser le code de la route, tester ses réflexes, sa vue, reprendre confiance en soi, continuer à se déplacer en toute sécurité et préserver son autonomie.

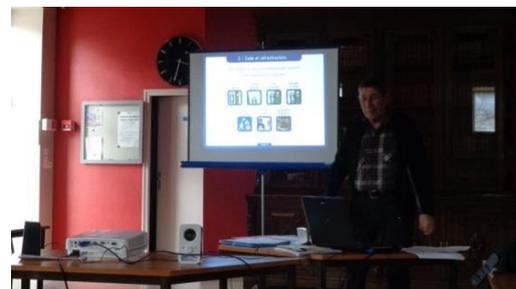
Une quinzaine de personnes a participé à 6 modules en présence d'animateurs bénévoles au sein de la Prévention Routière.

Les participants ont travaillé sur le code de la route à travers des quiz, le carrefour giratoire, l'éco-conduite, l'analyse d'un accident avec commentaire d'un médecin, le permis à point, l'alcoolémie et les nouveaux panneaux, les infractions et sanctions, les risques au volant, les temps de réaction.

Les animateurs de la Prévention Routière n'ont pas manqué d'illustrations et d'humour, tout en insistant sur les dangers de la route et la prudence dont chacun doit faire preuve !

Echanges de pratiques et d'expériences, convivialité, voici une fois encore une illustration de ce que l'échelon local peut apporter grâce aux délégués sur leur territoire !

Formation appréciée de tous les participants pour ces riches moments de partages.



Le Club Souriant au Passé a dévoilé ses prochains rendez-vous

Le Club « Souriant au Passé » a tenu son Assemblée Générale à la Salle des Fêtes de la commune le 11 janvier 2018 en présence d'une grande majorité d'adhérents. Lors de la réunion, le bureau a été reconduit à l'identique : Bernard Caslani, président ; Jean-Claude Guillemier, vice-président ; Colette Gand, trésorière et Yvette Cymbalisky, secrétaire. Quelques membres actifs complètent l'équipe : Agnès Taccard, Marc Taccard et Odile Jarry.

57 cartes d'adhérents ont été remises au prix de 15 € pour l'année 2018.

Ensuite, les rendez-vous de l'année ont été dévoilés :



Mercredi 7 mars – Sortie à Bourbonne les Bains

Jeudi 3 mai – Sortie à Lyon

Jeudi 14 juin – Sortie friture

Jeudi 23 août – Repas champêtre à Corgoloin

Dimanche 21 octobre – Repas dansant à Corgoloin

Jeudi 6 décembre – Sortie Colis de Noël (lieu à définir)

Celle-ci s'est terminée par la traditionnelle dégustation de la galette des rois. Une pensée a été adressée aux personnes retenues pour diverses raisons. Merci à toutes et tous pour cette journée passée dans une bonne ambiance.



Saint-Vincent 2018 dans la tradition



Les vignerons de Corgoloin ont honoré leur saint patron le samedi 20 janvier. Après de la procession, les habitants du village ont assisté à une célébration religieuse par le père Oscar Ruiz, aumônier du lycée Saint-Joseph de Dijon.

Le saint est confié cette année aux domaines Desertaux et Gachot.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Route Départementale 974



Sortie du Chemin Neuf

Amélioration de l'Eclairage Public avec le SICECO dans la continuité des économies d'énergie avec des lampes LE



Grande Rue

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.



Derrière l' «Ecole des Filles »

Construction du nouvel accueil de loisirs avec restaurant en self-service

Maître d'œuvre Communauté de Communes



Association Corgoloin Tête et Jambes



Chorale Mixte



Dessin-Peinture



Randonnées



Balades

Dates à retenir :

Concert Samedi 28 avril 2018 à 18h

« Les Voix de la Côte » de Corgoloin reçoivent « La Gayolle » de St Appolinaire



Samedi 23 juin 2018 (journée)

Exposition de fin de saison de la section Dessin-Peinture
Concert pour la Fête de la Musique avec « Les Voix de la Côte »



Vendredi 29 juin 2018

Assemblée Générale



Samedi 7 juillet 2018

Journée Découverte au lac des Settons

Septembre 2018

Randonnée autour de Solutré

N'hésitez pas à contacter un des membres de notre Association, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Adresse postale de l'Association : 21 Grande Rue - 21700 CORGOLOIN

Pour tout renseignement ou adhésion : **Annick SAUVAIN 03 80 35 85 62 - 06 28 19 79 19**

Plannings sur le site internet : <http://corgoloin-tete-et-jambes.wifeo.com>



Association des Ecoles Premeaux-Prissey, Comblanchien et Corgoloin

Nos prochaines manifestations :

Mardi 1er mai :

L'AE2C organise sa **première Fête du Muguet** à Moux

Au programme :

Promenade dans les bois, cueillette de muguet

Apéro / Repas au Manoir équivocal

Activités conviviales et familiales



Dimanche 3 juin :

Loto de l'été à la salle des fêtes de Corgoloin



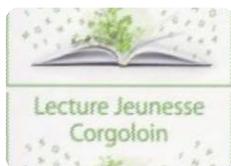
Dimanche 9 septembre :

Vide grenier dans le Parc de Comblanchien

Pour plus d'informations sur nos manifestations :

@ : ae2c.asso@gmail.com

Facebook : [fb.me/ae2c.asso](https://www.facebook.com/ae2c.asso)



ASSOCIATION LECTURE JEUNESSE

Les P'tites Infos de la bibliothèque

Mars, avril, mai, juin 2018

Nos animations



Ateliers CREA 15h-17h

Mercredi 04/04 : fabrication de jeux

Mercredi 16/05 : fête des Mères

Mercredi 13/06 : atelier jardinage



Soirées CONTEES 19h30

Vendredi 27 avril

Vendredi 29 juin

Vendredi 20 juillet – *Festival Partir en Livres*

Lectures en plein air (si le temps le permet)
avec pic nique participatif

Permanences

Mardi : 16h30 – 18h30

Samedi : 10h00-12h00

Pour nous suivre : <http://bibliotheque-corgoloin.simplesite.com/>

Place de la Mairie – 21700 CORGOLOIN

RDV COMITE LECTURE JEUNES :

les vendredis 16 mars, 04 mai et 1^{er} juin de 18h00 à 19h00. Si vous avez entre 8 et 16 ans, venez rejoindre la petite équipe. Projet : concours d'affiche/mise à jour du site avec page spéciale « jeunesse », préparation d'une exposition sur la guerre 1914/1918.....

D'autres rencontres pourront être programmées en fonction des disponibilités des jeunes. Pour de plus amples informations, merci de venir rencontrer et/ou contacter Muriel à la bibliothèque le mardi aux heures de permanence.

Livres d'occasion :

Beaucoup de livres d'occasion sont toujours en vente pour 1 € maximum. Venez fouiller pendant les permanences.

SOUVENIRS CORGOLINOIS



La Grande Rue vue du parvis de l'Eglise



Le château de la Chaume avant le pont enjambant la ligne de chemin de fer



La gare avant les travaux du parking



Sur la RD974 en 1905

Ecole communale de Corgoloin 1965 – 1966

Cours CP – CM1 – CM2

Classes de Mesdames Rousseau et Gandreau



		Joëlle LAVINA	Suzy CASLANI	Claudine CYMBALISTY	Martine CASLANI CLARE	Patricia PIGNALET			
Christine CAVRIVIERE	Sylvie GORJUX	Geneviève GICQUEL	Dominique BELORGEY	Gilles PELLETIER CARILLON	André LAMBERT	Joël TIETTO	Sergio QUARTAT	Joël ROUSSEAU	
Jean-Michel FRANCOIS FOL	Yves CHAUDAT	... FERRIERO	Didier BELORGEY	Patrick DESSOLLE	Jacky DOUHIN	Annick SAUVAIN	Alain JACOTIN	Henri LALLEMANT	
Alain DOUHIN	??	Jean-Louis VIT	Jacky DESSOLLE	Gaby LEDEUIL	Sylvie FLAGEOLET	Véronique CAVRIVIERE CARILLON CARILLON	Victor BROI	Yves JOURDAN

Que de changements ! Un demi-siècle plus tard, pourriez-vous m'aider à compléter les noms manquants ou à corriger mes erreurs.

Annick SAUVAIN

ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES -AGENDA

NOS PEINES

Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher et s'associe à leur douleur.

Serge Guy Emile DUQUESNE décédé le 14 novembre 2017 à Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur

Christian JOVIGNOT décédé le 24 décembre 2017 à Beaune

Roger Louis Edouard RIOUAL décédé le 4 janvier 2018 à Corgoloin

NAISSANCE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents

Théo Max MICHELOT né le 21 décembre 2017 à Beaune

Emma PIVIN née le 27 décembre 2017 à Dijon

Gaspard Henri Paul Alexandre CHEVILLON né le 6 janvier 2018 à Beaune

Chloé Elsa FERRAND née le 19 février 2018 à Beaune

MARIAGE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux jeunes mariés

Néant

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-St-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin	03 80 62 90 51
Docteurs Catineau & Durand	
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde du Pays Beaunois - 6 Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P.3 Rue Jean Moulin – 21700 Nuits-Saint- Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA

	Concours des maisons fleuries
	Collecte de documents, objets pour l'exposition du centenaire du 11 novembre 1918
28 avril	Concert des Voix de la Côte avec la Gayolle organisé par Corgoloin Tête et Jambes
1er mai	1 ^{ère} fête du Muguet à Moux organisée par l'A2C
3 mai	Sortie à Lyon organisée par Souriant au Passé
5 mai	Matinée environnement – Place de la Mairie à 9h00
8 mai	Commémoration du 8 mai 1945 – Rendez-vous place de la Mairie à 10h45
14 juin	Sortie friture organisée par Souriant au Passé
26 mai	Collecte des Bouchons – Salle Vigot de 9h30 à 11h00
3 juin	Loto à Corgoloin organisé par l'AE2C
9/10 juin	Journées Portes Ouvertes à la pisciculture de Corgoloin.
22 juin	Kermesse des Ecoles
23 juin	Exposition Section Dessin + Concert pour la fête de la Musique (Corgoloin Tête et Jambes)
29 juin	Assemblée Générale de Corgoloin Tête et Jambes
7 juillet	Journée découverte autour du Lac des Settons (Corgoloin Tête et Jambes)
13 juillet	Repas sous chapiteau-Retraite aux flambeaux-Feux d'artifice
9 septembre	Vide-grenier au parc de Comblanchien organisé par l'AE2C

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution prévue pour SEPTEMBRE 2018. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et en aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.